

Réf : 13024.01

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718
98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

À remplir en majuscules

ATTENTION

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province. Direction de l'Environnement.

6 route des Artifices
BP 3718 - 98846 Nouméa cedex - Nouvelle Calédonie
Email : denv.contact@province-sud.nc

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en trois exemplaires accompagnés d'une version numérique
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : | | / | | / | | | |

Demande jugée

Complète Incomplète

Inspecteur : _____

**CONCERNANT L'EXPLOITATION DE : OUVRAGE DE TRAITEMENT ET D'EPURATION AUTONOME
DES EAUX RESIDUAIRES DOMESTIQUES DE LA RESIDENCE "VICTORIA", A
MAGENTA-OUEMO, NOUMEA.**

Direction de l'Environnement (DENV)
6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

N° de carte d'identité : _____ ou N° de passeport : _____

Madame Monsieur

Nom de famille : TEXIER

Nom de naissance : TEXIER

Prénoms : FREDERIC,

Nationalité : FRANCAISE

Vous êtes une personne morale

Raison sociale : _____

N° de Ridet N° RC N° RM : _____ N° RA : _____

Aucun N° attribué

Représentant légal : _____

Madame

Monsieur

Qualité du signataire : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Responsable du suivi du dossier (*si différent*) : _____

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance (appart, étage, couloir) : _____

Complément (bâtiment, résidence, lotissement) : IMMEUBLE AQUAMARINE, OUEMO

Voie : 12 RUE GARGARINE

Boîte postale : 2919

Code postal et libellé : 98 846 NOUMEA CEDEX Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices

B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06

denv.contact@province-sud.nc

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Province : Sud Nord des îles

Commune : NOUMEA

Zone PUD : ZONE RESIDENTIELLE UB1

N° rue / N° lot et nom lotissement : Lot 27, Lotissement NETHING, MAGENTA

Références cadastrales : NIC:651535-8544, Section: MAGENTA, Surf: 0Ha 10a 9ca

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93) : X=449170 ; Y=214010

ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DECLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement (D pour le régime de la déclaration et NC si activité non classée)
OUVRAGE DE TRAITEMENT ET D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES DOMESTIQUES OU ASSIMILEES CAPACITE 58EH	2753 (ACTIVITE - DECHETS ET ASSAINISSEMENT)	D

Fait à : NOUMEA, le |3|0|/|0|5|/|2|0|1|6|

Signature du déclarant :

Direction de l'Environnement (DENV)

6, route des Artifices
B.P. 3718 - 98846 Nouméa Cedex
Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
denv.contact@province-sud.nc

**JOINDRE LES DOCUMENTS SUIVANTS EN TROIS EXEMPLAIRES PAPIERS ET
UN EXEMPLAIRE NUMÉRIQUE**

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

Colonne
Réservée à
l'administration

Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 819 000 F d'amende)